

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 11 mars 2025

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/03/2025

Date d'affichage

05/03/2025

Objet de la délibération n° 14-2025

Fonction Publique – Création de poste pour avancement de grade – Modification du tableau des effectifs.

Présents

JP. CULOS, C. ROMERO, F. GARRIGUES, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, S. PRADELLES, C. CLERGEAU, F. ESTEVES, A. TAHRI, JF. MULLER, M. PLANA, I. CERE, RM. MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO.

Absents excusés

C. DEBONS, A. SECULA, C. PAVAILLER, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, JC. MALTHE, ME. RAYSSAC ORRIT, D. DOUMERC

Pouvoirs

D. DOUMERC à P. PLICQUE | C. PAVAILLER à C. CLERGEAU

**Mme Cynthia CLERGEAU a été nommée secrétaire**

Délibération n° 14

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Compte tenu de l'avancement de grade de certains agents, il convient de créer les postes correspondants au service technique et scolaire.

Il est proposé au Conseil de créer deux postes à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 comme précisé dans le tableau ci-dessous :

CATEGORIE	GRADE	FONCTIONS
C	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	Agent polyvalent des services techniques (espaces verts, patrimoine bâti, manifestations, propreté, circulation)
C	ATSEM PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> classe	Agents des écoles maternelles

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création de deux postes à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 à temps complet et pour les missions préalablement citées,
- PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise à jour de ce tableau et à la création des postes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
